

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 août 2009

A l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la CCL
- Modification du sens de circulation
- Convention de fourniture de sel de déneigement
- Accession au grade d'adjoint technique 1ère classe
- Tarifcation des repas scolaires
- Mission SPS pour travaux en traversée centre bourg
- Avenant N°1 maître d'œuvre travaux en traversée centre bourg
- Attribution du marché pour réalisation des travaux en traversée centre bourg
- Schéma directeur d'eau potable/convention de mandat avec la CCL
- Demande de subvention pour réfection voirie rurale
- Travaux chauffage de l'église

Les délibération 2009-67 et 2009-68 sont des opérations comptables, elles sont consultables en mairie

- Compte rendu de séance

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POËT**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POËT s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-59 - OBJET : Modification des Statuts de la CCL

Vu les dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la dernière rédaction des statuts de la CCL entérinée par arrêté préfectoral n°2009-82-11 du 27 mars 2009
Considérant que la Communauté de Communes du Laragnais dispose de la compétence « aide au maintien de la présence postale en zone rural / gestion du fonctionnement des agences postales d'intérêt communautaire »
Considérant l'intérêt de confier à la Communauté de Communes la gestion de la future agence postale du Poët
Le Maire propose de compléter l'article 6.A.1 des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais conformément au document annexé à la présente.
Cette modification vise à déclarer d'intérêt communautaire l'agence postale qui va être créée au Poët à compter du 1^{er} octobre 2009.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification de l'article 6.A.1. des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais visant à déclarer d'intérêt communautaire la future agence postale du Poët

- **PRECISE** que l'article modifié est annexé à la présente

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-60 - OBJET : Modification du sens de circulation

Monsieur le Maire informe les Conseillers de la nécessité de changer le sens de circulation des véhicules sur le chemin de Grange Neuve. En effet, la circulation telle que pratiquée actuellement crée des difficultés de circulation notamment aux heures de rentrées et sorties scolaires. Par mesures de sécurité, l'accueil se fait par le chemin de Grange neuve et non par la route départementale. Il propose donc de créer le sens interdit dans le sens opposé à la réglementation actuelle. Cette modification engendre également la réglementation de la voie située entre le lotissement des Clarines et de la Condamine.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** la modification du sens de circulation des voies communales à partir du 1^{er} septembre 2009, créant le sens interdit en opposition à la réglementation actuelle
- **AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté de voirie conformément aux articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **PRECISE** que les panneaux adéquats seront posés et que tous les riverains seront informés par courrier de ces nouvelles dispositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-61 - OBJET : Convention de fourniture de sel de déneigement

Monsieur le Maire remet aux Conseillers une proposition de convention à passer entre le Conseil Général et la Commune pour la fourniture de sel de déneigement. Il précise que les techniciens s'approvisionnent annuellement à la subdivision de l'Equipement de Laragne suivant les besoins saisonniers et qu'il convient de continuer à bénéficier de ce service qui nous convient parfaitement.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** les termes de la convention de fourniture de sel de déneigement
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme au registre
Le maire
Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-62 - OBJET : Accession au grade Adjoint technique 1^{ère} classe

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réussite à un examen professionnel d'un de nos agents.

Cette réussite permet d'accéder au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **CREE** un poste d'agent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{ER} septembre 2009
- **DECLARE** la vacance de ce poste à compter du 1^{er} septembre 2009 au Centre Départemental de Gestion
- **SUPPRIME** un poste à temps complet d'adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre 2009
- **PRECISE** que l'agent concerné bénéficiera de 10 points de NBI à compter du 1^{er} septembre 2009, compte tenu de la polyvalence exercée à compter de cette date

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-63 - OBJET : Tarification des repas scolaires

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier que nous adresse le prestataire de services pour la restauration scolaire. Il nous informe des nouveaux tarifs des repas et transport à compter du 1^{er} septembre 2009.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **FIXE** pour la **cantine** à compter du **1^{er} septembre 2009** les tarifs suivants :
 - Ticket de repas scolaire 4.00€ (vendus par carnets de 10 tickets soit 40€)
- **ACCEPTTE** le tarif fixé par le prestataire pour la livraison journalière des repas à 23.92€ ttc. (20€ ht) – tarif inchangé
- **DECIDE** de ne pas changer les tarifs de la **garderie**
 - **48 €** la carte trimestrielle
 - **25 €** la carte mensuelle de 4 semaines de jours de classe
 - **2.50** le ticket journalier de garderie occasionnelle (vendus par carnets de 10 tickets)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-64 - OBJET : Mission SPS pour travaux en traversée centre bourg

Monsieur le Maire donne connaissance des devis sollicités auprès de bureaux d'étude pour une mission SPS concernant les travaux à réaliser en centre bourg.

Les devis se présentent ainsi :

Bureau Véritas : 1 160€ ht

Socotec 3 000€ ht

ACED 5 000€ ht

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention)

- **ACCEPTTE** le devis présenté par Bureau Véritas pour un montant ht de 1 160€
- **AUTORISE** le maire à signer la proposition de mission SPS

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-65 - OBJET : Avenant n°1 maîtrise d'œuvre travaux en traversée centre bourg

Monsieur le Maire donne connaissance de l'avenant que nous adresse la Maître d'œuvre concernant sa mission pour les travaux d'aménagement de la traversée du village en centre bourg.

Cette augmentation est calculée en fonction du projet prévisionnel et du projet définitif auquel ont été ajoutées des études supplémentaires liées au désengagement du Conseil Général pour la partie revêtement de la chaussée de la voie départementale.:

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention)

- **ACCEPTÉ** l'avenant n°1 de contrat de maîtrise d'œuvre dont la rémunération passe de 33 728.96€ à 47 278€
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-66 - OBJET : Attribution du marché pour la réalisation des travaux de la traversée du village en centre bourg

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport de la commission d'appel d'offre qui a eu lieu le 11 août 2009.

Les résultats sont les suivants :

LOT N° 1- Terrassement, Génie Civil

- Entreprise GAUDRY	797 812.50€ ht
- Entreprise ROUTIERE DU MIDI/MINETTO	706 661.50€ ht

LOT N°2 – Eclairage Public

- Entreprise INEO RSE	25 126.00€ ht
- Entreprise ETEC	25 952.00€ ht
- Entreprise SPIE	31 688.63€ ht

LOT N°3 – Signalisation Horizontale et verticale

- Entreprise PROXIMARK	40 218.50€ ht
- Entreprise MIDITRACAGE	48 145.00€ ht
- Entreprise AXIMUM	47 825.00€ ht
- Entreprise SIGNATURE	39 246.00€ ht

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention)

- **ATTRIBUE** le marché de travaux aux entreprises suivantes :

LOT N° 1- Terrassement, Génie Civil-

Entreprise ROUTIERE DU MIDI/MINETTO 706 661.50€ ht

LOT N°2 – Eclairage Public

Entreprise INEO RSE 25 126.00€ ht

LOT N°3 – Signalisation Horizontale et verticale

Entreprise PROXIMARK 40 218.50€ ht

- **AUTORISE** le maire à signer toutes pièces relatives à ces travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LE POET

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-69 - OBJET : Schéma Directeur d'eau potable / convention de mandat avec la CCL

Monsieur le Maire suggère d'engager une étude complète du réseau d'eau potable de la commune.

Cette étude débutera par l'établissement des plans du réseau d'eau potable et se poursuivra par la réalisation d'un diagnostic de réseau qui fournira une approche rationnelle de son fonctionnement. Au préalable, des compteurs seront installés sur chaque réservoir de la commune afin d'enregistrer les débits disponibles.

L'étude déterminera également les secteurs qui feront l'objet d'une campagne de recherche de directeur qui, sur la base du diagnostic de réseau, dressera l'état des lieux de la situation actuelle et, après simulation de situations futures, proposera une politique d'aménagement et de planification.

Enfin, l'étude définira les zones desservies par le réseau de distribution d'eau potable de la commune, conformément à l'article 54 de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que cette étude soit réalisée sous la maîtrise d'ouvrage intercommunale, au travers d'une convention de mandat, en application des dispositions prévues à l'article 6C des statuts de la Communauté de Communes du Laragnais. Il précise que la CCL, refacturera à la commune le montant de la prestation effectuée pour elle en fonction des dépenses réellement réalisées, déduction faite des subventions obtenues auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général des Hautes Alpes

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **DECIDE** d'engager une étude complète du réseau d'eau potable de la commune en établissant un schéma directeur
- **AUTORISE** le maire à signer une convention de mandat avec le Communauté de Communes du Laragnais pour la réalisation de ce schéma pour maîtrise d'ouvrage déléguée

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-70 - OBJET : Demande de Subvention pour réfection de la voirie rurale

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'un dossier avait été préparé pour la réfection de la voirie rurale par l'intermédiaire de la CCL. La somme de 8 240€ (40%) pouvait être attribuée pour un montant de travaux 20 600€.

Il nous est précisé à présent que la demande doit être faite par la commune, c'est pour cette raison que des devis réactualisés vont être sollicités auprès d'entreprise.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **SOLLICITE** du Conseil Général une subvention pour la réfection de la voirie rurale dont le montant ht des travaux est estimés à 20 600€

- **PRECISE** que ces travaux seraient réalisés sur les voies rurales suivantes :
 - **Voie Royale**
 - **Voie de Serclières**
 - **Voie du Puy**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

Alain MONTAY

[\[Retour ordre du jour \]](#)

**EXTRAIT DE REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POET**

Département des Hautes Alpes

SEANCE ORDINAIRE DU 24 août 2009

Membres en exercice 15 Présents 14 Votants 15 Date de la convocation 03/08/2009	LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire. PRESENTS : -BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre - HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane – JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry - MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges - TROCCHI Jean-Marie REPRESENTES – CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY ABSENTS : - Secrétaires de séance : - BRUAND Annie – DESNOËS Claude
--	---

2009-71 - OBJET : Travaux de Chauffage à l'église

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers qu'un dossier avait été déposé pour une demande de subvention auprès du Conseil Général. Une aide financière de 8825€ a été accordée. Les travaux doivent être réalisés cet automne.

Il propose de revoir les devis établis par les entreprises spécialisées par une procédure de plancher rayonnant électrique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le devis présenté par ATON ENERGIE pour un montant ht 15 300€ pour une superficie équipée de 47m²
- **PRECISE** que sont acceptées les options de plancher grand passage au lieu de moquette pour un montant ht de 1 800€ ainsi que pour l'allée centrale de 12m² pour un montant ht de 510€

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme au registre

Le maire

[\[Retour ordre du jour \]](#)

COMMUNE DU POËT

Département des Hautes- Alpes

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AOUT 2009

SÉANCE ORDINAIRE 20 H30

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 15 Présents 14 – Représenté 1 - Votants : 15

Date de convocation 03/08/2009

LE VINGT QUATRE AOUT DEUX MILLE NEUF le Conseil Municipal de la Commune Du POËT s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de MONTAY Alain, Maire.

PRESENTS : - BAILLON Bruno - BELLOTTO Robert - BOUVIER Pierre - BRUAND Annie – DESNOËS Claude - FAY Pierre - GARCIN Jean-Pierre – HOTTERBECK Jacqueline - JACQUART Josiane - JUESTZ D'YNGLEMARE Thierry – MARTIN Yvette - PAPEGAY Georges – TROCCHI Jean-Marie

REPRESENTES CHAILLOL Delphine par Alain MONTAY

ABSENTS :

Secrétaires de séance : BRUAND Annie — DESNOËS Claude

AU COURS DE LA SEANCE LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR DELIBERATIONS à l'unanimité :

N° 59 – A ACCEPTE la modification des statuts de la CCL concernant l'article 6A.1. visant à déclarer l'intérêt communautaire la future agence postale du Poët

N° 60 - A APPROUVE la modification du sens de circulation sur le Chemin de Grange Neuve et sur la voie située entre les lotissements des Clarines et de la Condamine.

A AUTORISE le maire à prendre l'arrêté de voirie conformément aux articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les riverains sont informés par écrit.

N° 61 – A ACCEPTE la convention proposée par le Conseil Général pour la fourniture de sel de déneigement.

N° 62- A CREE un poste d'Adjoint Technique Territorial de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2009, suite à la réussite à l'examen professionnel d'un de nos agents. Le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, occupé précédemment est supprimé.

A compter du 1^{er} septembre 2009 l'agent percevra la Nouvelle Bonification Indiciaire de 10 points pour polyvalence dans l'emploi.

N° 63 – A FIXE les tarifs des repas scolaires à partir du 1^{er} septembre 2009 à 4.00€. Les tarifs pour la garderie restent inchangés ; carte trimestrielle 48€- carte mensuelle pour 4 semaines de jours scolaires 25€ et carnet de 10 tickets occasionnels 25€.

N° 64 – A ACCEPTE (1 abstention) le devis du cabinet d'études Bureau Véritas pour un montant ht de 1 160€ pour la mission SPS des travaux d'aménagement de la traversée du village

N° 65 - A ACCEPTE (1 abstention) l'avenant n°1 de la Maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la traversée du village, le montant de la rémunération passe de 33 728.96€ à 47 278.00€. Cette augmentation est due à un supplément d'étude effectué pour le secteur de la boulangerie et l'étude des surfaces à revêtir (travaux pris en charge par la commune et remboursés par le Conseil Général)

N° 66- A ATTRIBUE (1 abstention) le marché de travaux après étude du rapport de la commission d'appel d'offres réunie le 11 août 2009.

1. **LOT N°1 Terrassement Génie civil** : ROUTIERE DU MIDI / MINETTO
2. **LOT N° 2 Eclairage public** : INEO RSE
3. **LOT N° 3 / Signalisation horizontale et verticale** : PROXIMARK

Et **A AUTORISE** le maire à signer toutes les pièces du marché

N° 67 – A ACCEPTE un virement de crédit sur le budget de l'eau et assainissement de 300€ à prélever au compte 6215 au profit du compte 373

N° 68– A ACCEPTE un virement de crédit sur le budget général de 22 500 € à prélever au compte 2313-33 MARPA au profit du compte 2313-35 EGLISE

N° 69 – A DECIDE d'engager une étude complète du réseau d'eau potable de la commune en établissant un schéma directeur

Et **A AUTOTISE** le maire à signer une convention de mandat avec la Communauté de Communes du Laragnais pour la réalisation de ce schéma pour la maîtrise d'ouvrage déléguée

N° 70 – A DECIDE de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des aides à la VOIRIE RURALE. Voies concernées : ROYALE – SERCLIÈRE et le PUY

N° 71 – A ACCEPTE le devis de la Société ATON ENERGIE pour le chauffage de l'église le montant du devis s'élève à la somme de ttc 18 298.80€ à laquelle pourront s'ajouter les options de parquet chauffé de l'allée centrale.

DIVERS

Choix du photocopieur de l'école : SBC de LARAGNE montant ht 1 077.68€ (socle inclus)

Avenant proposé par GRDF : refusé par les conseillers

Demande de subvention de la MJC de LARAGNE : refusée par le Conseil. Aide attribuée dernièrement au cinéma Regain

Attribution de logements : Logement Balp n° 4 et logement Champfleuri après restauration

Travaux de pose d'un drain aux Fourniers : on attend la réponse à notre demande de subvention (octobre)

Demande faite d'achat d'une partie de terrain communal Ville haute : non acceptée

Demande de location pour un an d'un terrain pour stockage de bois, accordé pour mise à disposition 600€/an

Place de Foot offerte par le Football club de Gap saison 2009-2010 : elles seront réparties aux associations qui organiseront des lotos.

La séance est levée à 23 h 35

LE MAIRE

Alain MONTAY

SECRETAIRES DE SEANCE

BRUAND Annie - DESNOES Claude

[\[Retour ordre du jour \]](#)